

Province de Québec Municipalité de Saint-Alphonse

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 1^{er} août 2022 le Règlement numéro 335-2022 modifiant le Règlement numéro 274-2013 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Alphonse ;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com.

Donné à Saint-Alphonse, ce 15 septembre 2022

Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière